

# ARRETE N° 2022- 00298- 99 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA FORMATION Master 1 Histoire

Le Président de l'Université Paris Nanterre.

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ;
- Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 :
- Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021
- Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 19 septembre 2022 ;

#### **ARRETE**

#### ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2022-2023, conduisant à la délibération du diplôme ci-après

Domaine	Sciences Humaines et Sociales
Master	Année : 1 <sup>ère</sup> année
	Mention : Histoire
	Parcours-type : Histoire des mondes antiques et médiévaux

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

#### Il est présidé par :

- Madame Sylvie APRILE

#### assistée des assesseurs :

- Monsieur Franck COLLARD
- Monsieur Hervé INGLEBERT
- Monsieur Nicolas SCHAPIRA

## **ARTICLE 2:**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire.

## **ARTICLE 3:**

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR SSA, la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanteure, le 17 novembre 2022

Pour le Président, et par délégation, Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, Meglena JELEVA

Muyo



# ARRETE N° 2022- 00298- 103 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA FORMATION Master 1 Histoire

Le Président de l'Université Paris Nanterre.

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 :
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ;
- Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
- Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021
- Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 19 septembre 2022 ;

#### **ARRETE**

#### ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2022-2023, conduisant à la délibération du diplôme ci-après

Domaine	Sciences Humaines et Sociales
Master	Année : 1ère année
	Mention : Histoire
	Parcours-type : Histoire et sciences sociales du politique

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

#### Il est présidé par :

- Madame Sylvie APRILE

#### assistée des assesseurs :

- Monsieur Franck COLLARD
- Monsieur Hervé INGLEBERT
- Monsieur Nicolas SCHAPIRA

### **ARTICLE 2:**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire.

## **ARTICLE 3:**

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR SSA, la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 17 novembre 2022

Pour le Président, et par délégation, Madame la Vice Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, Meglena JELEVA

02



# ARRETE N° 2022- 00298- 104 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA FORMATION Master 1 Histoire

Le Président de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 :
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ;
- Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
- Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
- Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 19 septembre 2022 ;

#### ARRETE

### ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2022-2023, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Sciences Humaines et Sociales	
Master	Année : 1 <sup>ère</sup> année	
	Mention : Histoire	
	Parcours-type : Les sociétés modernes et contemporaines dans les mondialisations	

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

#### Il est présidé par :

- Madame Sylvie APRILE

## assistée des assesseurs :

- Monsieur Franck COLLARD
- Monsieur Hervé INGLEBERT
- Monsieur Nicolas SCHAPIRA

#### **ARTICLE 2:**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire.
- la validation de l'année universitaire,

#### **ARTICLE 3:**

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR SSA, la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 17 novembre 2022

Pour le Président, et par délégation, Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, Meglena JELEVA



## ARRETE N° 2022- 00298- 106 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA FORMATION Master 2 Histoire

Le Président de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 :
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ;
- Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
- Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021:
- Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 19 septembre 2022 ;

#### **ARRETE**

## ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2022-2023, conduisant à la délibération du diplôme ci-après

Domaine	Sciences Humaines et Sociales
Master	Année : 2ème année
	Mention : Histoire
	Parcours-type : Histoire des mondes antiques et médiévaux

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

## Il est présidé par :

- Madame Sylvie APRILE

## assistée des assesseurs :

- Monsieur Franck COLLARD
- Monsieur Hervé INGLEBERT
- Monsieur Nicolas SCHAPIRA

## ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

## **ARTICLE 3:**

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR SSA, la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 17 novembre 2022

Pour le Président, et par délégation Madame la Vice Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, Meglena JELEVA

03



## ARRETE N° 2022- 00298- 109 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR **LA FORMATION Master 2 Histoire**

Le Président de l'Université Paris Nanterre.

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s.; L.712-2; D.611-1 et s.; D.612-33 et s.; D.613-1 et s.;
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017;
- Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 :
- Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre
- Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 19 septembre 2022 ;

#### **ARRETE**

#### ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2022-2023, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Sciences Humaines et Sociales	λ.
Master	Année : 2ème année	= -
	Mention : Histoire	
	Parcours-type : Histoire et sciences sociales du politique	

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

## Il est présidé par :

- Madame Sylvie APRILE

## assistée des assesseurs :

- Monsieur Franck COLLARD
- Monsieur Hervé INGLEBERT
- Monsieur Nicolas SCHAPIRA

## ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

## **ARTICLE 3:**

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR SSA, la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ait à Nanteure, le 17 novembre 2022

Pour le Président et par délégation, Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, Meglena JELEVA



## ARRETE N° 2022- 00298- 110 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR **LA FORMATION Master 2 Histoire**

Le Président de l'Université Paris Nanterre.

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s.; L.712-2; D.611-1 et s.; D.612-33 et s.; D.613-1 et s. :
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017;
- Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
- Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre
- Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 19 septembre 2022 :

#### ARRETE

#### ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2022-2023, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Sciences Humaines et Sociales
Master	Année : 2ème année
	Mention : Histoire
	Parcours-type : Les sociétés modernes et contemporaines dans les mondialisations

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

## Il est présidé par :

Madame Sylvie APRILE

#### assistée des assesseurs :

- Monsieur Franck COLLARD
- Monsieur Hervé INGLEBERT
- Monsieur Nicolas SCHAPIRA

### **ARTICLE 2:**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire.
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

## **ARTICLE 3:**

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR SSA, la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 17 novembre 2022

Pour le Président, et par délégation, Madame la Vice-Présidente de Commission de Formation et de la Vie Universitaire, Meglena JELEVA